

Amendement 2

Dennis de Jong, Merja Kyllönen, Paloma López Bermejo, Sofia Sakorafa, Javier Couso Permuy, Luke Ming Flanagan, Marina Albiol Guzmán
au nom du groupe GUE/NGL

Rapport**A8-0091/2018****Indrek Tarand**

Décharge 2016: Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA)
COM(2017)0365 – C8-0270/2017 – 2017/2159(DEC)

Proposition de résolution**Paragraphe 20***Proposition de résolution*

20. note que, sur les 17 agents statutaires qui ont quitté l'Autorité en 2016, deux **ont** fait l'objet de mesures de restrictions afin d'éviter qu'ils ne deviennent un point de contact entre l'Autorité et leur nouvel employeur, qu'ils n'exercent des activités de lobbying ou des activités liées aux dossiers en cours de l'Autorité;

Amendement

20. note **avec préoccupation que, d'après Corporate Europe Observatory, 46 % des experts travaillant pour l'Autorité depuis 2015 ont un conflit d'intérêts du fait de leurs liens, directs ou indirects, avec des groupes de pression et des entreprises dont les produits sont évalués par l'Autorité; se félicite** que, sur les 17 agents statutaires qui ont quitté l'Autorité en 2016, deux **aient** fait l'objet de mesures de restrictions afin d'éviter qu'ils ne deviennent un point de contact entre l'Autorité et leur nouvel employeur, qu'ils n'exercent des activités de lobbying ou des activités liées aux dossiers en cours de l'Autorité; **reconnait que les procédures internes ne sont pas suffisantes pour garantir l'indépendance entre l'Autorité et les industries; relève que le personnel quittant l'Autorité doit informer cette dernière au sujet de son futur emploi et de tout conflit d'intérêts éventuel; prie instamment l'Autorité d'appliquer des règles plus strictes en matière de pantouflage et d'infliger des sanctions dissuasives le cas échéant;**

Or. en

11.4.2018

A8-0091/3

Amendement 3

Dennis de Jong, Merja Kyllönen, Paloma López Bermejo, Sofia Sakorafa, Javier Couso Permuy, Luke Ming Flanagan, Marina Albiol Guzmán
au nom du groupe GUE/NGL

Rapport

A8-0091/2018

Indrek Tarand

Décharge 2016: Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA)
COM(2017)0365 – C8-0270/2017 – 2017/2159(DEC)

Proposition de résolution

Paragraphe 26 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

26 bis. regrette que les évaluations de l'Autorité sur le glyphosate aient été menées en s'appuyant sur des documents de la société Monsanto et qu'en conséquence, l'Autorité ait déclaré le glyphosate non cancérigène, rompant par là même avec la pratique bien établie consistant à s'aligner sur les évaluations relatives au risque de cancer produites par le CIRC, comme en atteste le Conseil de protection des ressources naturelles;

Or. en